

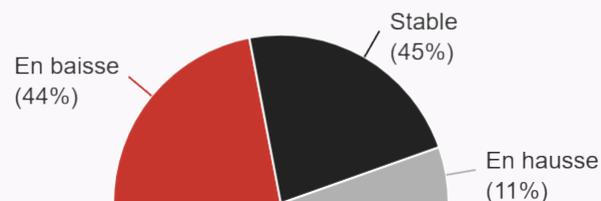
EVOLUTION DE L'ACTIVITE : LE CLIMAT RESTE MOROSE

Durant le quatrième trimestre 2023, le climat reste orienté à la baisse pour 44% des entreprises artisanales du Bâtiment d'Île-de-France. Mais la situation ne s'aggrave pas : au 3ème trimestre, 47% des entreprises étaient en baisse d'activité. L'activité est stable pour 45% des entreprises.

Les entreprises sans salariés sont toujours les plus touchées par la contraction des marchés : 50% ont une activité en baisse contre 28% des plus de 11 salariés.

Aucune amélioration ne semble se profiler pour les premiers mois de l'année 2024.

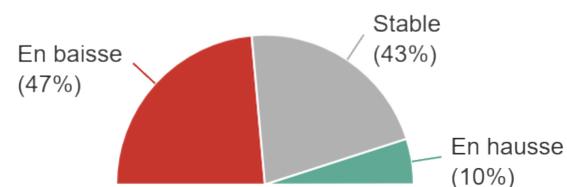
Durant les trois derniers mois (octobre, novembre, décembre 2023), comment a évolué votre activité ?



Part d'entreprises avec une activité en baisse en fonction de la taille de l'effectif



Comment se profile votre activité pour les trois prochains mois ?



Part d'entreprises avec une activité prévisionnelle orientée à la baisse



Méthodologie :

enquête électronique menée pour la
CAPEB Ile-de-France par l'Institut
Supérieur des Métiers en janvier 2024
- Echantillon de 428 entreprises
redressé par la taille

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'ARTISANAT DU
BÂTIMENT

UN CARNET DE COMMANDES EN BAISSSE

Le recul d'activité constaté depuis un an se traduit par la baisse du carnet de commandes qui est "tout au plus" de deux mois pour la moitié des entreprises (au lieu de 3 mois au trimestre précédent).

À nouveau, la situation est contrastée selon la taille des entreprises. La situation est bien meilleure pour les entreprises de plus de 10 salariés dont le carnet de commandes atteint 5 mois.

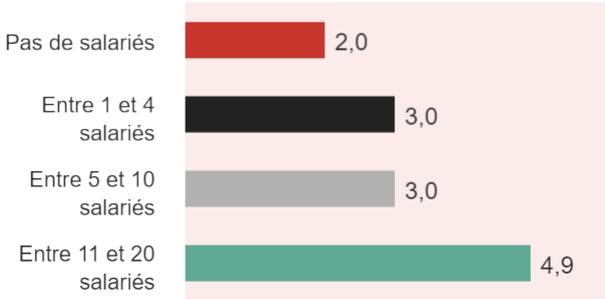
La part des entreprises en sous-charge de travail progresse et concerne désormais 39% des entreprises (45% des entreprises sans salariés).

Durée médiane du carnet de commandes

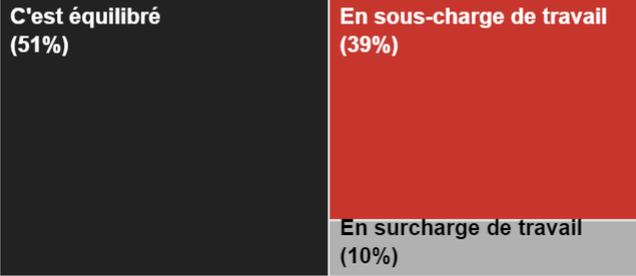
Moyenne : 3,2

2,0

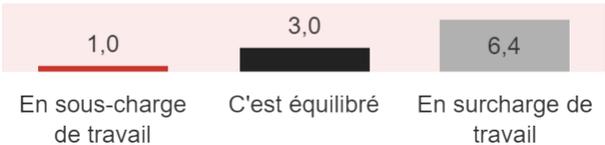
Carnet de commandes médian en fonction de la taille des entreprises



Compte-tenu de vos moyens humains et matériels, dans quelle situation êtes-vous actuellement par rapport à votre capacité de production ?



Carnet de commandes médian en fonction de la charge d'activité

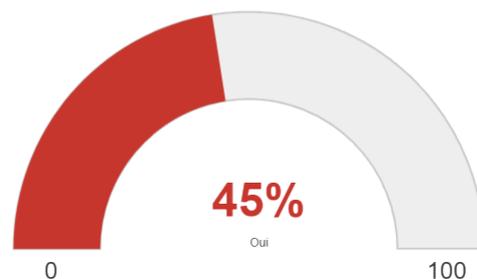


SITUATION FINANCIERE : UNE TRESORERIE FRAGILISEE

Les difficultés de trésorerie sont élevées et concernent près de la moitié des entreprises, quelle que soit leur taille.

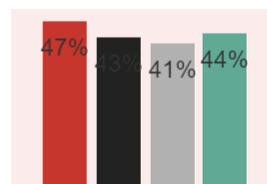
Si les entreprises en sous-charge de travail sont particulièrement touchées (64% d'entre elles ont des difficultés de trésorerie), les entreprises en surcharge de travail ne sont pas épargnées, sans doute en raison d'un recours à la sous-traitance de chantiers ou d'une contraction des marges.

Rencontrez-vous actuellement des difficultés de trésorerie ?



Part d'entreprises avec des difficultés de trésorerie

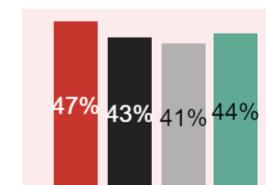
- Pas de salariés
- Entre 1 et 4 salariés
- Entre 5 et 10 salariés
- Entre 11 et 20 salariés



Oui

Part d'entreprises avec des difficultés de trésorerie en fonction de la taille

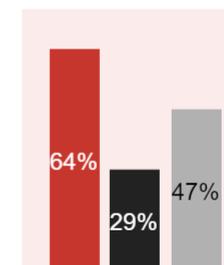
- Pas de salariés
- Entre 1 et 4 salariés
- Entre 5 et 10 salariés
- Entre 11 et 20 salariés



Oui

Part d'entreprises avec des difficultés de trésorerie en fonction de la taille

- En sous-charge de travail
- C'est équilibré
- En surcharge de travail



Oui

L'EMPLOI SALARIE EST STABLE

Dans ce contexte, la situation de l'emploi salarié se fige : aucun mouvement n'a eu lieu dans 86% des entreprises (81% au trimestre précédent). La part des entreprises ayant licencié reste toutefois faible (4%, comme au 3ème trimestre).

Pour les trois prochains mois, la stabilité reste à l'ordre du jour : 82% des entreprises prévoient un maintien des effectifs.

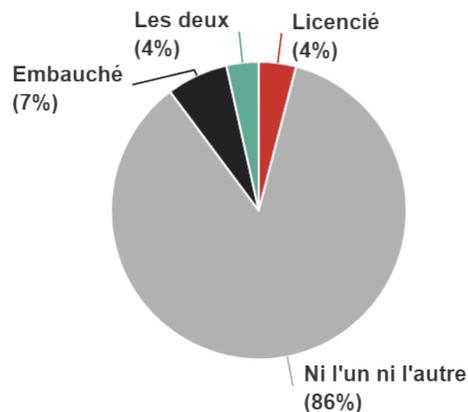
La dynamique d'embauche se contracte donc dans l'Artisanat du Bâtiment. En conséquence, la part d'entreprises ayant des besoins d'emplois urgents et non pourvus est orientée à la baisse depuis un an : 8% au lieu de 21% au cours du dernier trimestre 2022.

Avez vous actuellement des besoins urgents de recrutement non pourvus ?

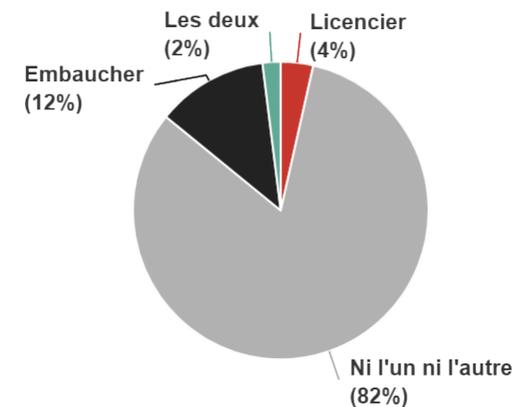
8% ↓

oui

Depuis les 3 derniers mois,
avez-vous ?



Dans les 3 prochains mois,
envisagez-vous de :



Les Certificats d'économie d'énergie (C.E.E) : un dispositif encore méconnu et peu valorisé par les entreprises

Mis en place pour financer la transition énergétique, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) oblige les entreprises qui vendent de l'énergie (gaz, fioul, électricité...) à proposer des aides financières aux particuliers pour financer la totalité ou une partie de leurs travaux de rénovation énergétique, y compris pour des travaux standards.

La moitié des entreprises artisanales du Bâtiment connaissent ces aides aux particuliers ; 1 sur 5 les valorisent auprès de leur clientèle pour faciliter le financement des travaux. Sans surprise, le dispositif est plus connu des entreprises positionnées dans le marché de la rénovation énergétique (77% des entreprises le connaissent, 34% l'utilisent).

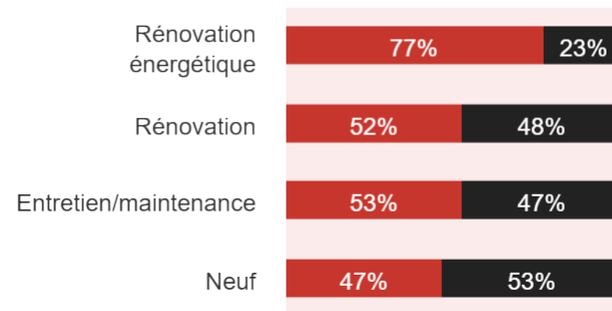
Connaissez vous les Certificats d'économie d'énergie (C.E.E) ?

54%

Oui

Connaissance des CEE selon les marchés des entreprises

● Oui ● Non



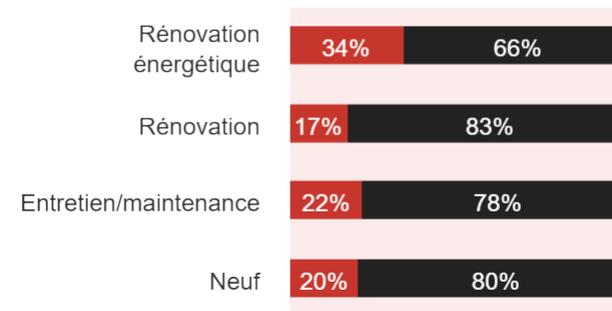
Les utilisez-vous actuellement dans votre offre ?

18%

Oui

Utilisation des CEE dans l'offre selon les marchés des entreprises

● Oui ● Non



Globalement, les aides à la rénovation énergétique sont difficiles à mobiliser par les 3/4 des artisans du Bâtiment.

Au-delà des C.E.E., d'autres aides de l'Etat (telle Ma Prime Renov) et des collectivités territoriales sont proposées aux particuliers pour favoriser les travaux de rénovation énergétique. **Globalement, les 3/4 des artisans du Bâtiment rencontrent des difficultés à intégrer ces aides dans leur offre**, et cela quel que soit leur marché principal. La principale raison évoquée est la complexité de mise en oeuvre de ces aides :

- complexité d'obtention de l'agrément RGE pour les entreprises ;
- délai de mise en oeuvre des aides (entre le devis, la réponse et le paiement) ;
- opacité sur l'éligibilité de certains types de travaux.

Le programme OSCAR (dont la CAPEB est référent) a pour objectif d'accompagner la mise en oeuvre de ces dispositifs par les petites entreprises, mais seuls 4% des artisans connaissent ce programme.

Globalement, rencontrez-vous des difficultés à intégrer les aides publiques et privées dans votre offre de rénovation énergétique ?

77%

Oui

Connaissez-vous le programme OSCAR ?

4%

Oui

Si oui, quelle est l'origine de ces difficultés ?
(plusieurs réponses possibles)

Manque de connaissance des dispositifs réglementaires

35%

Complexité de mise en oeuvre des aides

73%

Autre

15%